

Systemes financiers de l'UEMOA : des indicateurs contradictoires

➔ PAUL DERREUMAUX a été Président Directeur Général du Groupe Bank of Africa depuis sa création jusqu'en janvier 2011. Il reste à ce jour Président d'Honneur de Bank of Africa et signe régulièrement des publications en tant qu'économiste. Il est aussi Senior Fellow de la Ferdi.

Comme chaque année, le Rapport de la Commission Bancaire (CB) donne de précieuses informations sur les systèmes financiers des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Sa version 2020 permet de relever plusieurs caractéristiques majeures de l'évolution récente de la « finance intermédiée » dans cette zone. Au vu du rapport de la CB pour l'année 2018, trois grandes orientations avaient été soulignées* : un nombre de banques toujours en croissance, contrairement aux regroupements attendus; d'importants efforts pour le respect de dispositions réglementaires plus exigeantes; l'émergence des Émetteurs de Monnaie Électronique (EME**).



* Cf. « Quelques tendances lourdes pour le futur pour les banques de l'UEMOA » (septembre 2019). www.paul-derreumaux.com/banques-de-luemoa-quelques-tendances-lourdes-pour-le-futur/

** Les Émetteurs de Monnaie Électronique (EME) sont une nouvelle catégorie d'établissements de crédit agréés par la Banque Centrale de l'Union. Promus par les grandes sociétés de télécommunication, à l'image de MPesa au Kenya initié par Safaricom, ils permettent à leurs clients d'utiliser, grâce à leur téléphone mobile, un portefeuille électronique pour effectuer des paiements ou des transferts. Ce portefeuille électronique est constitué en contrepartie d'un dépôt bancaire préalable du client auprès de l'EME concerné, et celui-ci n'est pas autorisé à consentir des crédits.

... /... Ces tendances restent globalement d'actualité mais d'autres points marquants attirent aussi l'attention. Le premier est le bond en avant de l'accès aux institutions financières dans l'Union. Le taux de bancarisation global (qui rapporte le nombre total de comptes ouverts dans les banques, les sociétés de microfinance et les EME à la population adulte) a triplé en dix ans : 60,1% fin 2019 contre 19,7% fin 2009.

Derrière cette donnée d'ensemble, la répartition entre les trois types d'intermédiaires financiers confirme que les EME ont assuré l'essentiel de ce mouvement, appuyés sur la progression continue de leurs maisons-mères en termes de taux d'équipement téléphonique du public africain. Ces institutions recensent à elles seules près de 67 millions de comptes, contre 34 millions pour le cumul des deux autres catégories, et ce nombre croît le plus vite, à plus de 33% en 2020 par exemple. Même si ces comptes d'EME rassemblent environ 50% d'inactifs -provisaires-, l'évolution impressionne.

L'avancée pour les seules banques est cependant remarquable : 15,4 millions de comptes en décembre dernier, soit plus de 50% de progrès en 4 ans et un quasi-doublement en 10 ans du taux de bancarisation strict (banques seules). Malgré une croissance plus lente, les Systèmes financiers Décentralisés (SFD) -ou institutions de microfinances contrôlées par la Commission Bancaire- touchent maintenant près de 22% de la population adulte contre seulement 13% en 2009.

Cette bancarisation reste fort variable selon les pays : d'un taux global de 77,9% en Côte d'Ivoire à 17,5% seulement au Niger en 2020. L'accès des populations aux banques semble mieux assuré dans les pays les moins étendus et à la population la moins grande tels le Bénin et le Togo. Lorsque les EME sont pris en compte, leur poids relatif dominant ramène toutefois en tête les nations les plus avancées dans l'utilisation de la monnaie électronique, comme la Côte d'Ivoire. Ces changements ont permis à l'Union de rattraper, pour ce critère de la bancarisation, une

bonne part de son retard vis-à-vis d'autres pays du continent. L'indice synthétique d'« inclusion financière » utilisé par la BCEAO avoisine ainsi pour la première fois 0,5 en 2019. Le taux de 0,83 du Kenya montre toutefois les efforts restant à accomplir.

Le rapport aide aussi à appréhender la stratégie d'ensemble du secteur bancaire, principal canal de financement de l'économie, suivie dans les 4 dernières années. De fin 2016 à fin 2020, dépôts collectés, crédits à la clientèle et placements de trésorerie des banques ont crû à peu près au même rythme global, proche de 50% sur la période.

Ce résultat recouvre cependant deux périodes distinctes. Jusqu'en 2018, les deux premières catégories ont évolué parallèlement, tandis que les placements restaient stables. À partir de 2018, les dépôts drainés ont augmenté plus vite que les crédits +32% contre +19% environ, sur les deux ans- tandis que les placements bondissaient de 47% dans le même temps. Ce changement est d'abord une conséquence directe des nouvelles exigences réglementaires, qui ont amené les banques à prendre désormais en considération pour tout octroi de crédit la consommation de fonds propres qu'il entraînait en fonction du risque encouru. Le respect des nouveaux ratios de solvabilité est devenu de ce fait pour elles une priorité absolue, tant en raison du suivi très rapproché des Autorités que des sanctions pénalisantes instituées, telle l'interdiction de distribution de dividendes pour les établissements en infraction.

En conséquence, les banques ont réduit la part des concours à l'économie les plus difficiles au profit des placements plus sécurisés. Cette tendance s'est accentuée en 2020 dans l'environnement créé par la pandémie Covid-19, respectivement +17,0%, +8,3% et +26,9% pour les dépôts, les crédits et les placements. Les montants considérables de « Bons Covid » émis par les États, grâce aux initiatives de la BCEAO, ont en particulier apporté aux banques

d'importantes opportunités de placement, qui ont facilité ce changement de cap. Grâce à ces rééquilibres, les établissements bancaires ont atteint, pour la plupart, un triple objectif : éviter la dégradation de leur portefeuille, respecter les normes imposées et préserver globalement une bonne rentabilité.

Toutefois le résultat macroéconomique reste mitigé. Certes, la décélération des crédits bancaires a été en partie compensée par la contribution essentielle des banques au financement des mesures étatiques de relance après la crise économique provoquée par la pandémie du Covid-19 : appui : en prêts ou subventions aux entreprises fermées ou à l'activité réduite, soutien des populations démunies, financement de chômage partiel... En revanche, la sélectivité accrue dans l'octroi de crédits a dû être surtout ressentie par les entreprises les plus fragiles, et spécialement les sociétés de petite taille, et certains secteurs économiques ou types de crédit plus risqués.

La recomposition des systèmes bancaires de la zone se poursuit aussi selon des tendances déjà observées. Le nombre total d'établissements reste quasiment stable dans la zone. Depuis 2016, aucune restructuration majeure n'a été enregistrée et le rachat des établissements de la banque nigériane Diamond par le groupe ivoirien NSIA a été la seule opération de regroupement significative. Les 12 groupes¹ détenant chacun plus de 2% des actifs totaux sont les mêmes.

La mutation essentielle qui se confirme est que les banques régionales sont devenues sur la période une catégorie aussi importante que celle des banques « transfrontalières » -dépendant d'une maison-mère extérieure à l'Union- qui dominaient le marché les années précédentes.

1. Les « groupes » sont des réseaux de filiales ou succursales bancaires ayant un même actionnaire majoritaire, qui est implanté dans l'UEMOA (groupes régionaux) ou à l'extérieur de celle-ci (groupes transfrontaliers). Ces groupes font désormais l'objet d'un suivi particulier de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), en coordination avec la Banque Centrale du pays de la maison-mère lorsque l'actionnaire majoritaire est étranger à l'Union.

Ces institutions ont vu leur nombre total passer de 47 en 2016 à 63 fin 2020 et elles font désormais jeu égal avec leurs concurrentes transfrontalières pour bon nombre de critères comme le poids des bilans, le nombre de comptes de clientèle ou les effectifs. Cette poussée s'observe aussi dans l'analyse des groupes bancaires présents dans l'Union. Les « champions régionaux », qui représentent 5 des 12 réseaux les plus importants, ont presque tous renforcé leur poids relatif tandis que les « étrangères », et particulièrement les entités à capital majoritairement marocain, ont reculé. De plus, on note derrière ces leaders un nombre accru d'acteurs régionaux parmi les banques affiliées à un groupe, dont le nombre et le poids relatif augmente (plus de 10% des bilans de l'Union en 2020).

Avec ces deux catégories, les établissements d'origine de l'UEMOA regroupent fin décembre dernier plus de 36% du total des actifs contre 23,7% pour les banques à dominante marocaine et 12,5% pour les banques françaises.

Le dynamisme des acteurs originaires de l'Union s'évalue notamment à l'aune de leur couverture géographique de l'Union. Beaucoup de ceux-ci poursuivent ou engagent leur extension par l'ouverture de filiales ou de succursales, afin d'exploiter au mieux toutes les possibilités de développement que la forte intégration monétaire et financière de l'UEMOA leur offre.

Sur les traces des plus anciens et des mieux établis -comme Cauris Bank-, de nouveaux réseaux ont pris forme- tel celui de la Banque de Développement du Mali avec ses trois filiales- ou entrent dans cette voie -comme la Bridge Bank de Côte d'Ivoire ou la Banque de Dakar-. Même dans les opérations de privatisation, ces banques se montrent les plus agressives à l'image de International Business Bank du Burkina Faso qui annonce le rachat de la Banque Togolaise du Commerce et de l'Industrie.

Cette politique expansionniste s'avère payante au vu de la progression des établissements concernés dans le classement des

banques de l'Union mais aussi des rendements dégagés, dès lors que les filiales nouvelles approchent d'une vitesse de croisière.

Les groupes bancaires les plus importants ont en effet en moyenne des bénéfices nettement plus élevés que leur poids dans les autres indicateurs opérationnels : 87% du total contre 76% pour les actifs pour ce qui concerne les 12 plus gros réseaux. Face à cette offensive, les « transfrontaliers » sont et devraient rester sur la défensive, soit car ils ont déjà couvert tous les pays, soit en raison des contraintes stratégiques, réglementaires ou financières de leur maison-mère.

Enfin, les banques les plus modestes, locales pour l'essentiel, jouent encore un rôle non négligeable dans la collecte des dépôts et la distribution des crédits -respectivement 5% et 8% de part de marché- malgré leur taille limitée et leur faible rentabilité. Les établissements régionaux, de poids global croissant, sont donc aussi présents à tous les niveaux de l'éventail des systèmes bancaires.

La ventilation du nombre total d'acteurs bancaires selon leur taille, que nous offre aussi ce rapport, conforte ce constat sous un autre angle d'analyse. Examinée respectivement selon leur bilan, leurs dépôts et leurs crédits directs, la distribution des banques de l'Union regroupées en 4 quartiles met en évidence au moins trois conclusions.

D'abord la dispersion selon la taille est toujours très large et tend même à s'étendre. Fin 2020, pour les bilans par exemple, le quart des banques a un total d'actifs inférieur à 68 milliards de FCFA tandis que, pour les plus grandes, un quart d'entre elles a un bilan dépassant 415 milliards de FCFA. De plus, l'écart interquartile² s'est accru sensiblement entre 2016 et 2020 pour chacun des trois critères de décomposition retenus, et notamment pour les dépôts (+50,5%)

et les bilans (+40,9%).

En second lieu, les plus petites banques, qui représentent seulement 2,2% de part de marché en termes de bilan, pèsent beaucoup plus lourdement pour les effectifs et les guichets -respectivement 8,5% et 23,4% du total si on considère la classification par bilans. Elles sont aussi plus équitablement réparties entre les 8 pays de l'Union par rapport aux banques les plus importantes qui sont, de manière logique, surtout concentrées en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Une troisième donnée est que les entités regroupées dans le quartile inférieur ne pèsent guère plus de 2% du total pour le critère du bilan, mais leur part de marché double à 4,5% si on s'intéresse aux dépôts collectés et même à 8,1% si on considère les crédits directs distribués. En y ajoutant l'effectif des établissements de crédit du quartile suivant, les 50% les plus petites de l'ensemble des entités agréées ne rassemblent que 12% des bilans totaux mais plus de 25% des dépôts et 33% des concours en trésorerie. A contrario, les banques les plus puissantes inscrites dans le quartile supérieur ne collectent que 48% des ressources de clientèle et ne distribuent que 40% des crédits directs alors que, classées selon le bilan, leur part dépasse 65% du total. À leur manière, ces divers résultats confirment la faible concentration du système bancaire de l'UEMOA, pénalisante pour les plus grandes entreprises de cet espace, mais aussi le rôle économique notable des banques petites et moyennes, à l'actionnariat d'ailleurs essentiellement régional.

Alors que les banques apparaissent en bonne santé, les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) restent présentement le maillon faible des systèmes financiers de la zone. Malgré leur nombre élevé -188 réseaux et caisses de base en 2020 -et bien réparti sur tous les pays de l'Union, ces institutions ont un bilan cumulé qui dépasse à peine 5% de celui des banques. De 2016 à 2019, les indices ont été pourtant encourageants. La croissance très vigoureuse

2. Écart entre la valeur la plus élevée du quartile inférieur de l'ensemble analysé et la valeur la plus faible du quartile supérieur de cet ensemble.

des dépôts comme des crédits -respectivement +106% et +93% sur trois ans, soit très au-dessus des banques -, la stabilisation du taux brut de Créances En Souffrance (CES) au niveau modeste de l'ordre de 5% du portefeuille, les efforts de restructuration et de consolidation de certaines structures permettaient d'espérer un rôle accru de ces acteurs. La situation s'est nettement dégradée en 2020 : faible hausse des dépôts et des crédits -respectivement 8% et 6%- ; brutal doublement du taux de CES- ; division par deux des rentabilités sur actifs et fonds propres ; coefficient d'exploitation³ installé à 76%, très au-delà des plafonds prévus. Compte tenu de son public naturellement tourné vers les petites ou très petites entreprises, souvent informelles, et les ménages à revenus limités, le secteur a reçu de plein fouet les effets négatifs de la Covid-19 et, contrairement aux banques, n'a pas été en mesure de chercher des emplois de substitution. La crise de 2020 a donc remis en question les améliorations des années précédentes.

Les EME au contraire continuent à avoir le vent en poupe⁴. On en compte désormais 12, dont 7 en Côte d'Ivoire, contre 8 en 2018, sans compter les 27 partenariats noués entre des banques et des sociétés de télécommunication, qui concourent aussi à la modification des relations établissements financiers-clients. Grâce à un réseau de distribution cent fois plus dense que les guichets bancaires, et le faible coût de leurs opérations, les EME connaissent une progression de l'effectif des clients, de la monnaie électronique en circulation, du nombre d'opérations et des montants traités encore supérieure à 30%/an. Même si elle se fait plus lentement que prévu, la diversification des opérations réalisées s'intensifie, notamment au profit des transferts intrarégionaux ou

transfrontaliers, qui concurrencent ceux des banques. Si le rythme actuel se poursuit, les Unités de Valeur gérées par les EME pourraient approcher dans deux ans les 1000 milliards de FCFA, et représenteraient alors plus de 50% des dépôts des SFD et près de 2,5% de l'ensemble des dépôts bancaires.

Malgré ces succès, qui « boostent » la bancarisation, les EME restent pour l'instant cantonnés dans la gestion des moyens de paiement. Leurs tentatives de coopération avec des SFD pour faciliter des activités de crédit ou d'épargne sont encore balbutiantes et doivent faire leurs preuves. De plus, ils se heurtent depuis quelques années à une offensive « musclée » de quelques Fintechs très innovantes qui privilégient systématiquement le gain de parts de marché sur la rentabilité, et offrent en conséquence des prix de services particulièrement bas. Cette approche répond parfaitement aux attentes du public, et notamment des ménages à revenu modeste qui sont les plus grands utilisateurs de cette monnaie électronique. Elle bénéficie en conséquence du soutien des Autorités nationales et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), qui luttent depuis des années pour une meilleure inclusion financière et une baisse des coûts de transfert en Afrique. Grâce à leurs premières réussites, ces Fintech ont mobilisé des moyens financiers parfois considérables, qui soutiennent leur expansion rapide et leur imagination fertile. Elles auront toutefois à gérer des exigences croissantes de conformité de la part d'Autorités monétaires sourcilieuses sur ce point. Elles subissent aussi la riposte des EME, qui sont déjà bien implantés et disposent eux-mêmes d'une grande puissance financière et technique et d'une belle force d'innovation. Une nouvelle confrontation s'ouvre donc dans ce périmètre des moyens de paiement, dont les populations locales devraient être finalement bénéficiaires en termes de coût comme d'éventail de services.

Les systèmes financiers dans l'UEMOA apparaissent ainsi plus présents, plus solides,

3. Rapport entre les charges d'exploitation, amortissement set provisions pour créances en souffrance inclus, et le Produit Net Bancaire (PNB) de l'institution.

4. Cf. « Quelques tendances lourdes pour le futur pour les banques de l'UEMOA » (septembre 2019). www.paul-derreumaux.com/banques-de-luemoa-quelques-tendances-lourdes-pour-le-futur/

plus modernes, plus endogènes, principalement grâce aux banques et aux EME.

Pourtant, face à ces succès obtenus malgré les contraintes du contexte, il leur faut encore à réussir en particulier la mutation fort attendue d'une plus grande contribution au financement des économies nationales. Ce changement risque d'être très progressif. Il pèserait, au moins dans un premier temps, sur la rentabilité des acteurs financiers et devrait donc se heurter aux résistances des actionnaires de ceux-ci. Il nécessiterait en compensation la levée dans l'environnement de freins toujours présents, en particulier aux plans judiciaire ou fiscal, qui requièrent diverses réformes : celles-ci sont cependant soumises à une amélioration sensible de la gouvernance économique des États, qui passe souvent après d'autres préoccupations jugées prioritaires. Il imposerait du côté des acteurs économiques d'importants efforts de formalisation et d'adaptation, rendus difficiles par la rareté des incitations et les faiblesses de l'écosystème des entreprises locales. Il supposerait enfin de la part des bailleurs de fonds des initiatives plus nombreuses de partage des risques pour les entreprises les plus fragiles.

L'enjeu de cette mutation mérite bien une coordination active de tous sur ce sujet posé de longue date.

L'optimisme doit cependant rester de mise après les changements récents. La relance du marché boursier régional, après 3 ans de chute ininterrompue des valeurs de capitalisation, semble bien partie en 2021. Après un « plongeon » de 40% entre octobre 2017 et fin 2020, les deux indices de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) d'Abidjan ont augmenté respectivement de près de 30% (pour l'ensemble des valeurs) et de 13% (pour le BRVM 10 des valeurs les plus importantes) depuis le 1er janvier. De premières opérations de titrisation de créances privées ont été des succès et, pour la première fois depuis longtemps, une augmentation de capital est actuellement menée par une banque sur la BRVM.

Après être devenu un canal de plus en plus essentiel de financement des États de l'Union, le marché boursier pourrait-il gagner un rôle plus important pour le financement des entreprises comme il l'est espéré depuis longtemps ? L'augmentation du nombre des acteurs et une saine concurrence entre eux ne peuvent de toute façon qu'être bénéfiques à l'économie régionale.



Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 73 17 75 30

n° ISSN : 2275-5055

